Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260928-26_904-DE

Ploeren
KÉR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 28/09/2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 27
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-huit septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du vingt-et-un septembre deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER, adjoints au Maire.
Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Cindy JACQUET, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Émilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Catherine HERBIN - WAREMBOURG
Marc PISIGO

Secrétaire de séance :
Alexandre GUILLEMOT

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26/904	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2026	Philippe CORDON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 29 avril 2026 relative à l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a délibéré, le 29 avril 2026, sur l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes de subvention ou de participation financière ont été réceptionnées par la commune postérieurement à cette délibération ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association PLO&LIENS, dont l'objet est de proposer et de partager des manifestations ouvertes à tous, autour de différents thèmes, afin de valoriser les compétences locales, notamment culinaires, artistiques, culturelles et scientifiques ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260928-26_904-DE

CONSIDÉRANT que l'association PLO&LIENS sollicite une subvention d'un montant de 300 € au titre de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association RANDO PLOEREN, qui assure notamment des formations au bénéfice de ses adhérents, telles que le PSC, le certificat d'animateur de randonnée, le CARP (Certificat d'Animateur de Randonnée de Proximité) ou encore la formation de collecteur de données ;

CONSIDÉRANT que l'association RANDO PLOEREN sollicite une subvention d'un montant de 300 € au titre de l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que la classe de CE2/CM1 de l'école Georges Brassens a mené à bien un projet de réalisation d'un court-métrage en collaboration avec le cinéma Ti Hanok d'Auray ;

CONSIDÉRANT que le coût total de ce projet s'élève à 1 770 € et que les élèves, les parents et les enseignants ont contribué à son financement à hauteur de 1 567,40 €, au travers de différentes actions ;

CONSIDÉRANT que la précédente équipe municipale s'était engagée à prendre en charge le solde du financement de ce projet, soit 202,60 € ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de verser ce solde à l'OCCE de l'école Georges Brassens ;

CONSIDÉRANT que la ville d'Auray a sollicité la commune, en juin 2026, pour une participation financière concernant une élève domiciliée sur la commune et scolarisée en classe ULIS à l'école Joseph Rollo ;

CONSIDÉRANT que la participation demandée au titre du forfait communal pour une élève scolarisée en classe élémentaire s'élève à 448 € ;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles, des crédits ayant été provisionnés à hauteur de 4 500 € lors du vote des subventions du 29 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions et participations financières complémentaires au titre de l'année 2026, **selon la répartition suivante :**
  - PLO&LIENS : 300 € ;
  - RANDO PLOEREN : 300 € ;
  - OCCE – École Georges Brassens : 202,60 € ;
  - Classe ULIS – Ville d'Auray : 448 €.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires au versement de ces subventions et participations sont inscrits au budget prévisionnel 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)